

Convention collective de la production audiovisuelle

Un janvier de luttes dans la production audiovisuelle, uni.es, solidaires, pour nos revendications

Depuis plusieurs semaines, dans notre lutte pour le rattrapage de notre pouvoir d'achat de 20%, nous sommes confronté.es à un mur d'organisations syndicales de producteur rices qui ont décidé de ne rien céder ou presque en dépit d'une mobilisation historique des technicien.nes et des réalisateur.trices de la production audiovisuelle.

Après plusieurs séances de négociations, les producteur rices n'ont fait que répéter des propositions inacceptables, très éloignées d'un rattrapage de salaires à deux chiffres pour toutes et tous et la mise en place d'un échéancier permettant de retrouver le niveau des rémunérations de 2007. Nous ne pouvons accepter que l'exceptionnel investissement de toutes et tous dans la lutte débouche sur une obole.

Rappelons ici qu'il incombe aux producteur rices de défendre les budgets compatibles avec des salaires décents auprès des diffuseurs, et non d'entériner des conditions inacceptables avec des économies faites sur le dos des salarié.es.

Comme nous l'avons pressenti dès le début du mouvement, il convient d'inscrire notre bataille dans la durée en protégeant celles et ceux qui y ont déjà participé très massivement, tout en permettant la mobilisation de professionnel.les plus nouvellement engagé.es, notamment dans le flux.

Rien n'est encore joué et c'est notre capacité à nous organiser ensemble et à rester uni.es sur nos revendications communes qui nous donnera les meilleures chances d'aboutir. Fort de ce constat, le Conseil national du SPIAC-cgt propose :

- La mise en place d'un comité de mobilisation composé de représentant es des différents collectifs, associations et syndicats qui participent au mouvement et qui se réunira le 4 janvier
- La poursuite du mouvement de "refus des piges" chez les salarié.es du documentaire, des reportages et magazines, du divertissement et du film institutionnel, jusqu'au 21 janvier 2024 (le comité de mobilisation donnera de nouvelles consignes début janvier pour la suite)
- La poursuite et l'amplification de la lutte dès janvier, avec des journées fortes proposées par le SPIAC-cgt après consultation du comité de mobilisation
- La tenue d'une Assemblée générale du mouvement le 8 janvier prochain pour décider de la suite de la mobilisation.

Pétition contre les abus des employeur·euses : Lien ou sur www.spiac-cgt.org Caisse de grève : Lien ou sur www.spiac-cgt.org En savoir plus sur la mobilisation (chiffres, infos...): https://spiac-cgt.org/suivre-la-mobilisation-20/

> Le Conseil national Paris, le 21 décembre 2023

SPIAC - CGT

14/16, rue des Lilas, 75019 PARIS Fixe: 01 42 00 48 49 Mobile: 07 69 06 04 28 dg@spiac-cgt.org - www.spiac-cgt.org